



MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

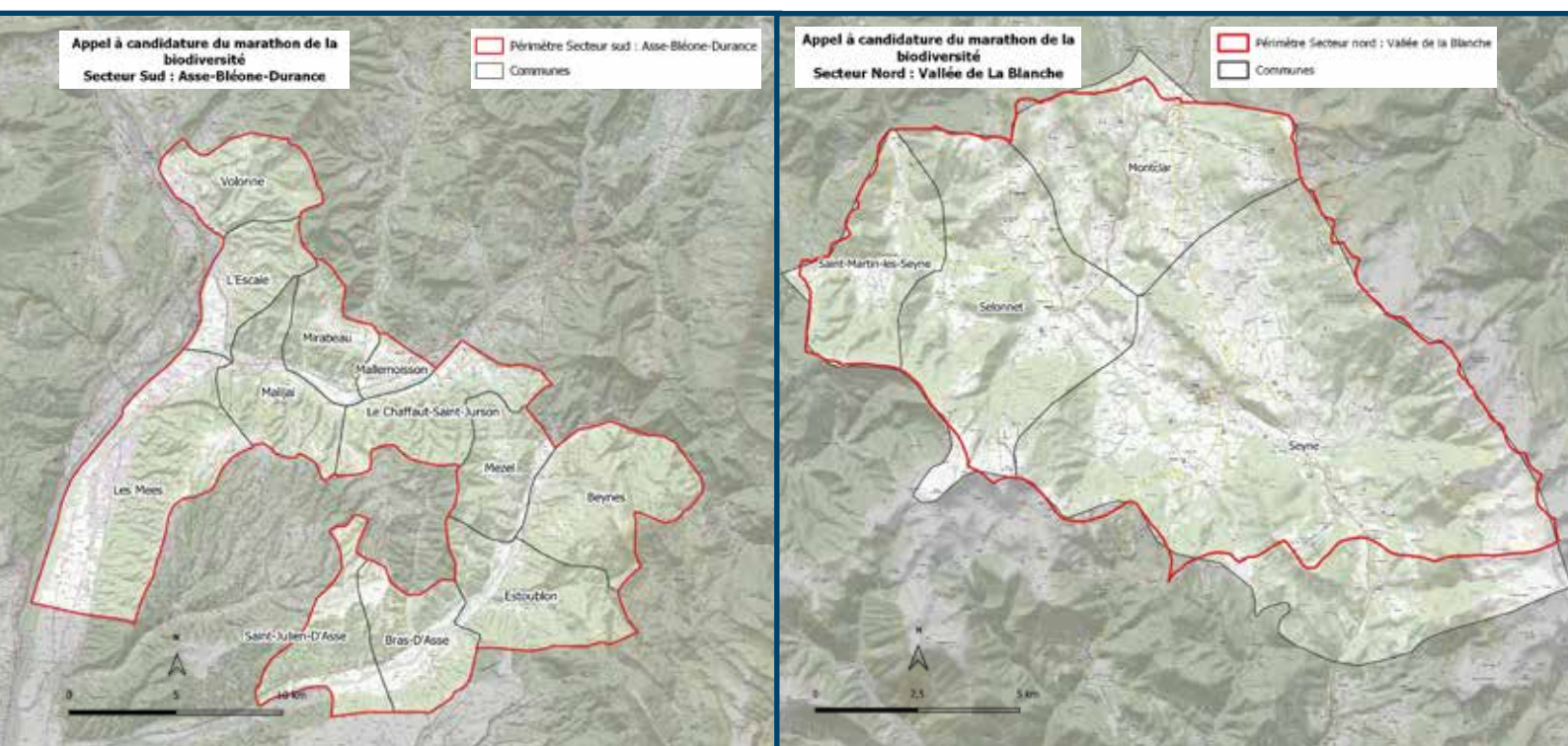
PLANTATION DE HAIES ET CREATION DE MARES

Provence Alpes Agglomération lance un appel à candidatures

Engagez-vous dans la protection des terres agricoles et de la nature en participant au Marathon de la biodiversité.

Avec l'appui financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Provence Alpes Agglomération vous propose d'accompagner la plantation de 10 km de haies champêtres et la création 10 mares dans les 4 prochaines années (2022-2025).

A QUEL ENDROIT ?



DANS QUEL OBJECTIF ?

Plantation de haies

• Agir en faveur de la biodiversité : créer des habitats et des corridors écologiques pour permettre la circulation des espèces et l'accomplissement de leurs cycles de vie...

- Améliorer la qualité des terres agricoles dans le contexte de changement climatique
- Préserver les ressources naturelles, maintenir l'eau dans les sols ; limiter les besoins d'irrigation ;
- Éviter l'érosion des sols, favoriser l'épuration des eaux, atténuer les risques naturels ;
- Favoriser les auxiliaires des cultures, réduire ou éviter les traitements ; favoriser la pollinisation ;
- Avoir un effet brise-vent, apporter de l'ombre aux troupeaux...

Les haies mises en place doivent présenter un réel intérêt écologique. Elles doivent être composées de plusieurs espèces d'origine locale. Les haies d'une seule espèce végétale ne seront pas acceptées.

Un travail spécifique sera engagé avec des pépiniéristes pour fournir des plans adaptés aux conditions du territoire.

Création de mares naturelles

- Créer un milieu de vie pour de nombreuses espèces animales
- Augmenter la capacité du stockage carbone
- Contribuer à réguler les écoulements d'eau
- Lutter contre les incendies et les risques d'inondation

POUR QUI ?

- Les agriculteurs ou groupements d'agriculteurs.
Une autorisation du propriétaire de la parcelle est à prévoir en cas de location.
- Les communes propriétaires de foncier
- Les propriétaires privés, en accord avec l'utilisateur éventuel de la parcelle

AVEC QUI ?

Provence Alpes Agglomération coordinateur de l'opération en partenariat avec :

- La Chambre d'Agriculture 04
- Le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur
- La SAFER PACA
- Le Groupement Régional des Centres d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM PACA)
- Bureau d'études en agroforesterie AGROOF
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Les projets seront étudiés au cas par cas par une commission d'analyse des candidatures qui associe l'ensemble des partenaires. Les projets qui répondent le mieux aux objectifs de préservation de la biodiversité seront retenus en priorité.

.....

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Chaque projet retenu fera l'objet d'un accompagnement technique avant, pendant et après les aménagements, toujours en lien avec les bénéficiaires.

Des sessions de formation seront dispensées, un accompagnement à la plantation ainsi qu'un suivi de l'opération seront réalisés.

FINANCEMENT

PAA assurera la prise en charge financière à hauteur de 90% des plants (matériel végétal et de protection) et de la réalisation des mares (matériel et travaux). La préparation du terrain et les plantations resteront à la charge des attributaires. Les bénéficiaires devront s'engager à assurer l'entretien et la pérennité des haies et des mares. Une convention sera passée avec Provence Alpes Agglomération.



ÊTES-VOUS PRETS POUR LE MARATHON ?

Si vous souhaitez vous porter candidat contactez la Chambre d'agriculture 04 :

Courriel : srebinguet@ahp.chambagri.fr
Tél. : 06 30 11 31 28

Date limite de dépôt des candidatures :
mercredi 30 novembre 2022

Réunions publiques d'information pour échanger sur les modalités d'engagement :

Mardi 13 septembre à 14 h à Seyne (mairie)
Vendredi 7 octobre à 14 h aux Mées (Maison des associations)